



CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°14

Date de la Convocation : 25/09/2023 à 10h

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.14 de l'E.P.C.C.
CIRDOC - Institut occitan de cultura faisant suite à une séance ajournée pour défaut de quorum

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Considérant la délibération n°4 du Conseil d'administration n°10 en date du 3 février 2022 ;
modifiant l'article 1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C. pour la réduction du délai
de convocation dans le cas d'une séance ajournée pour défaut de quorum :

Article 1-1 : Convocations aux séances

[...]

*Le délai de convocation aux séances est de huit jours francs au minimum ; sauf en cas de séance ajournée
pour défaut de quorum où ce délai peut-être ramené à 1 heure.*

[...]

*Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont
présents, soit 10 membres. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre
du jour dans un délai allant de 1h minimum à 8 jours francs maximum. Il délibère alors valablement quel que soit
le nombre de membres présents.*

Considérant la séance ajournée du Lundi 25 septembre 2023 à 10h ;
une nouvelle séance est convoquée le :

LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 11h

L'ORDRE DU JOUR EST INCHANGÉ :

Rapport n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.13 en date du 6 juin 2023

Rapport n.2 :

Décision modificative n°1 au BP 2023

Rapport n.3 :

Passage vers l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024

Rapport n.4 :

Evolution de la protection sociale des agents de l'Établissement en 2024

Rapport n.5 :

Mise à jour de la Charte de coopération de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapport n.6 :

Mise en place d'un Conseil scientifique de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapport n.7 :

Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- ☐ Actualités culturelles de l'Établissement
- ☐ Questions ?

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Décembre 2023.

Vous pouvez assister à cette séance :

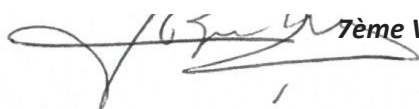
- > dans les locaux du CIRDOC - Béziers , 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux du CIRDOC - Pau, Place François Récaborde 64000 Pau
- > le cas échéant en visioconférence au lien : https://meet.jit.si/CA14_CIRDOC-IOC_23-09-25_10h

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Cyril GISPERT, directeur général : c.gispert@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Conseil d'Administration, Florence BRUTUS

7ème Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie





PAEF 34
03.10.23

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 01

Le vingt-cinq septembre 2023 à 11h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni sur convocation en date du 25/09/2023 – 10h ; conformément à l'article 1-1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C et à la séance ajournée du 25/09/2023 à 10h, convoqué en date du 07/09/2023.

OBJET :	Approbation du procès verbal du Conseil d'administration N°13 en date du 6 juin 2023
RAPPORTEUR :	Le 1 ^{er} vice-Président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 9 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1^{re} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ;
Alain BIOLA (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

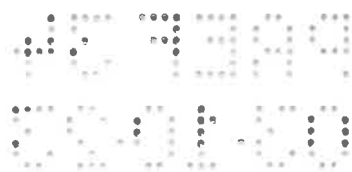
Jean-Luc ARMAND - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;
Magali CASTILLON – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Exprimés	26,75 voix /75
Pour	26,75 voix
Contre	0
Abstention	0



Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Convocation en date du 26 janvier 2023 ;
VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 1er février 2023 ;
VU la séance ordinaire du Conseil d'administration N°13 en date du 6 juin 2023 ;
VU le visa du contrôle de légalité des actes en préfecture en date du 17 février 2023 ;

CONSIDÉRANT le Procès verbal du Conseil d'administration n°13, réuni en séance ordinaire le 6 février 2023 sur convocation en date du 26/01/2023 : et joint en annexe de la présente délibération

Décision

Après lecture, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- **D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°13 en date du 6 février 2023.**

A Béziers, le 25 septembre 2023
Monsieur Jean-Luc ARMAND
1^{er} vice-Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [ref. 129](#) - 28/09/2023

Publié et certifié exécutoire le :

CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°13

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE



Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

Séance ordinaire du Lundi 6 février 2023 à 10h

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Date d'envoi des rapports : 1er février 2023

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

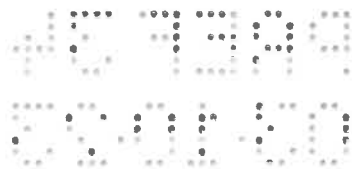
Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : Cyril GISPERT – Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : Jean-Jacques CASTÉRET – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : Mélodie CHIBATTE - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.



Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques)

Le quorum ayant été constaté, la séance démarre.

DÉLIBÉRATION n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.12 en date du 6 décembre 2022

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°12 en date du mardi 6 décembre 2022 et le procès-verbal de Mme la Présidente du Conseil d'administration, Florence Brutus, en date du 09/12/2022 ;

Après lecture, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ **D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022.**

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.2 :

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022 transmis par le comptable public et les résultats des opérations de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice 2022	Compte de gestion 2021
Dépenses :	1 262 192, 34 €	1 223 389, 71 €
Recettes :	1 463 075, 40 €	1 202 726, 50 €
Résultat de l'exercice 2022 :	200 883, 06 €	(-) 20 663, 21 €
Résultat de clôture :	291 192, 16 €	161 860, 34 €

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2022	Compte de gestion 2021
Dépenses :	36 476, 25 €	94 103, 09€
Recettes :	73 443, 02 €	45 433, 59 €
Résultat de l'exercice 2022 :	36 966, 77 €	(-) 48 669, 50 €
Résultat de clôture :	1 191, 15 €	(-) 35 775, 62 €

NB : dans le cadre de l'édition définitive du compte de gestion pour signature, il a été relevé les anomalies bloquantes suivantes :

- un rattachement de dépenses excessif en 2021 aux comptes 6184 "Formations" pour 953,43 €, et 6238 "Frais divers de publicité" pour 2 500 €;
- une recette de 15 836,22 € sur compte d'attente (4718) ayant fait l'objet d'un rattachement à l'exercice 2022 (titre 91).

Ces dernières ont fait l'objet d'écritures comptables de régularisation, qui viennent modifier les masses budgétaires mais ne modifient en rien le résultat de l'exercice, lequel reste inchangé.

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 selon la norme comptable M14, budget voté par nature.

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.3 :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

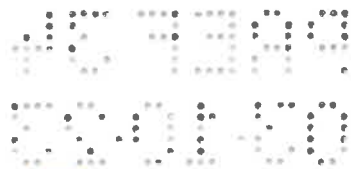
CONSIDÉRANT les résultats de clôture issus du Compte administratif de l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT les résultats d'exécutions budgétaires du compte administratif de l'exercice 2022, conforme au compte de gestion du comptable public :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Exercice 2022	Rappel exercice 2021
Total Recettes	Fonctionnement + Investissement	1 536 518, 42 €	1 248 160, 09 €
Total Dépenses	Fonctionnement + Investissement	1 298 668, 59 €	1 317 492, 80 €

RÉALISATION + REPORTS DE L'EXERCICE N-1	EXERCICE 2021	Exercice 2022	Rappel Résultat de Clôture 2021	Rappel Affectation du résultat exercice 2021
Total Recettes	Inclus Résultats N-1	1 626 827, 52 €	1'443'577, 52 €	• Crédit au compte 002 (RF) : (+) 90 309,10 € • Débit au compte 001 (DI) : (-) 35 775, 62 € • Crédit à l'article 1068 (RI) : (+) 35 775, 62 €
Total Dépenses	Inclus Résultats N-1	1 334 444, 21 €	1'317'492, 80 €	

- Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2022 de : **237 849, 83 €**
- Soit un résultat de clôture cumulé pour l'exercice de : **292 383, 31 €**
- Taux de réalisation de l'exercice : 84 %
- Taux de réalisation cumulé : 82 %
[ratio en % : Recettes / Résultat]



NB : au sein des établissements publics de coopération culturelle, le directeur est aussi ordonnateur des dépenses et des recettes ; ce dernier siège au conseil d'administration avec voix consultative et n'a pas pris part au présent vote.

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2022, conforme au compte de gestion du comptable public.

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.4 :

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

CONSIDÉRANT les résultats de clôture issus du compte administratif 2022, conforme au compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Résultat de clôture	Exercice 2022 :	Rappel 2021 :
section de Fonctionnement :	291 192, 16 €	161 860, 34
section d' Investissement :	1 191, 15 €	(-) 35 775, 62
Résultat de clôture global de l'exercice 2022 :	292 383, 31 €	126 084, 72 €

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

- Crédit au compte 002 (RF) : 291 192, 16 €
- Crédit au compte 001 (RI) : 1 191, 15 €

- D'inscrire les crédits correspondants au vote du Budget primitif 2023.

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.5 :

Vote du Budget primitif pour l'exercice 2023

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 s'étant tenu au cours de la séance du Conseil d'administration n°12 en date du 6 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de décision d'affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation détaillée du Budget primitif 2023, laquelle présente un total dépenses et recettes, équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement de : **1 516 120,30 €** ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le Budget primitif de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura* pour l'exercice 2023.

Exprimés	60 /75
Pour	60
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.6 :

Approbation de la participation de l'Établissement au risque prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la mise en œuvre actuelle de la protection sociale des agents de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura* ;

CONSIDÉRANT l'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

CONSIDÉRANT le Débat sur la protection sociale ayant eu lieu dans le cadre du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 (Délibération 5) ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- De dire que la protection sociale complémentaire sera accordée, à compter du mois de mars 2023, de la manière suivante :
- participation employeur de 20€ brut mensuel pour le risque Santé
 - participation employeur de 20€ brut mensuel pour le risque Prévoyance
 - les participations employeur au titre du risque Santé et du risque Prévoyance sont accordées selon le dispositif labellisation et peuvent se cumuler
- Les autres dispositions relatives à la protection sociale complémentaire des agents de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura* demeurent inchangées.

Exprimés	60 /75
Pour	60

Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.7 :

Approbation de la Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du CDG 34

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le décret [n°85-603](#) du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT la mission proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) permettant de soutenir l'Établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ainsi que les prestations proposées ;

CONSIDÉRANT l'échéance de la Convention d'adhésion à la mission d'inspection, hygiène et sécurité et la mise à disposition d'un agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI) entre le CIRDOC - Institut occitan de cultura et le CDG 34 à la date du 11 février 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de Convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnel proposée par le CDG 34, telle que jointe en annexe, ainsi que le tarifs de ces prestations ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- **De dire que le** CDG 34 assurera la mission permettant de soutenir l'Établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ;
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'**E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura** à signer la convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnel proposée par le CDG 34 ;
- D'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à la réalisation de la mission.

Exprimés	60 /75
Pour	60
Contre	/
Abstention	/

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES.

La séance est levée.

Fait à Béziers, le 07/02/2023

**La Présidente du Conseil d'administration
de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura**



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 02

Le vingt-cinq septembre 2023 à 11h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni sur convocation en date du 25/09/2023 – 10h ; conformément à l'article 1-1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C et à la séance ajournée du 25/09/2023 à 10h, convoqué en date du 07/09/2023.

OBJET :	Décision modificative n°1 au BP 2023
RAPPORTEUR :	Le 1 ^{er} vice-Président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 9 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1^{re} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Jean-Luc ARMAND - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Exprimés	26,75 voix /75
Pour	26,75 voix
Contre	0
Abstention	0

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;
 VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
 VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté au cours de la séance ;
 VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°13 en date du 6 février 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023 ;
 VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°13 en date du 6 février 2023 portant 'Affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le BP 2023 ;

CONSIDÉRANT la réalisation de l'exercice budgétaire 2023 et ses modifications, portant mouvements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de **(+) 90'056,99 €** ;

CONSIDÉRANT le récapitulatif de la DM n°1 au BP 2023 ;

Récapitulatif

	Investissement					
	Dépenses		Recettes		Solde (R-D)	
	Proposé	Voté	Proposé	Voté	Proposé	Voté
Augmentation	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement					
	Dépenses		Recettes		Solde (R-D)	
	Proposé	Voté	Proposé	Voté	Proposé	Voté
Augmentation	118 581,75 €	118 581,75 €	90 056,99 €	90 056,99 €	-28 524,76 €	-28 524,76 €
Diminution	-28 524,76 €	-28 524,76 €	0,00 €	0,00 €	28 524,76 €	28 524,76 €
Total	90 056,99 €	90 056,99 €	90 056,99 €	90 056,99 €	0,00 €	0,00 €

CONSIDÉRANT la présentation détaillée de M. Cyril GISPERT, Directeur général de l'E.P.C.C. et ordonnateur des dépenses et des recettes ; jointe en annexe de la présente délibération.

Décision

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

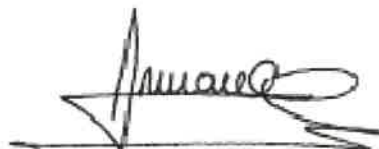
- D'approuver la décision modificative n°1 au BP 2023 (norme comptable M14, budget voté par nature).

A Béziers, le 25 septembre 2023
 Monsieur Jean-Luc ARMAND
 1^{er} vice-Président du Conseil d'administration
 CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : ref. 129 - 28/09/203

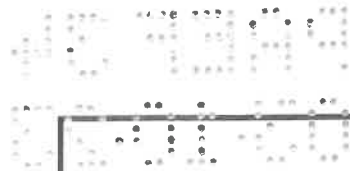
Publié et certifié exécutoire le :



DECISION MODIFICATIVE N° 1

Objet : Délibération 2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau & assainissement		3 097,93 €
D 6065 : Livres,disques,cassettes		600,00 €
D 611 : Contrats prestations services		72 499,97 €
D 6132 : Locations immobilières		84,83 €
D 6135 : Locations mobilières		32,40 €
D 6156 : Maintenance		7 410,78 €
D 6184 : Versements à des organ.form.		2 000,00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies		2 000,00 €
D 6236 : Catalogues et imprimés		2 000,00 €
D 6256 : Missions		264,96 €
D 6262 : Frais de télécommunication		6 141,60 €
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		420,72 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		96 553,19 €
D 6331 : Versement mobilité	68,39 €	
D 6332 : Cotisations au FNAL	19,38 €	
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT	342,76 €	
D 6338 : Autres impôts & taxes	57,89 €	
D 64111 : Rémunération principale (PT)	487,94 €	
D 64112 : N.B.I. sup. familial traitement		28,56 €
D 64118 : Autres indemnités (PT)	899,82 €	
D 64131 : Rémunération	18 797,78 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	5 809,69 €	
D 6453 : Cotisations caisses retraite	975,99 €	
D 6454 : Cotisations ASSEDIC	761,39 €	
D 6458 : Cotisations autres organismes	207,04 €	
D 6475 : Médecine du travail	96,69 €	
D 6488 : Autres charges		2 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	28 524,76 €	2 028,56 €
D 023 : Virement section investissement		20 000,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		20 000,00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.		15 000,00 €
D 2184 : Mobilier		5 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		20 000,00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		8 875,71 €
R 6479 : Remb. autres charges sociales		90,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		8 965,71 €
R 021 : Virement de la section de fonct		20 000,00 €



Code INSEE	CIRD OC-Institut occitan cultura - EPCC CIRD OC E.P.C.C. CIRD OC - IOC	DM 2023
------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		20 000,00 €
R 7062 : Redev. services à car. culturel		1 245,40 €
TOTAL R 70 : Produits des services		1 245,40 €
R 74718 : Autres		74 000,00 €
R 7477 : Budget communautaire fonds struc		20,32 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		74 020,32 €
R 7588 : Autres prod. div gest° courante		5 825,56 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		5 825,56 €

Signataires : Le 1er vice-Président, M. Jean-Luc Armand

Certifié exécutoire par J.L. Armand, 1er Vice-Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ...28/09/2023.....

A Béziers, le 25/09/2023.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le 1er vice-Président du CA

Jean-Luc ARMAND



PRÉF 34
03-10-23

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 03

Le vingt-cinq septembre 2023 à 11h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni sur convocation en date du 25/09/2023 – 10h ; conformément à l'article 1-1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C et à la séance ajournée du 25/09/2023 à 10h, convoqué en date du 07/09/2023.

OBJET :	Passage vers l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024
RAPPORTEUR :	Le 1 ^{er} vice-Président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 9 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1^{er} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Jean-Luc ARMAND - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Exprimés	26,75 voix /75
Pour	26,75 voix
Contre	0
Abstention	0

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs
VU l'avis favorable du Comptable public en date du 04/09/2023 ;

CONSIDÉRANT le maintien de l'objectif de généralisation de la nomenclature M57 au 01/01/2024 ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- ☐ Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
- ☐ Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
- ☐ L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comptable public en date du 4 septembre 2023 ;

Décision

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

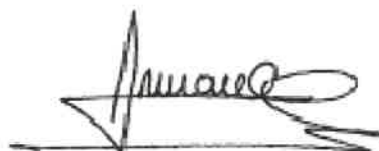
- **D'ADOPTER** le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;
- **Que la norme comptable M57 s'appliquera** aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général ;
- **Le plan de comptes M57 retenu : M57 développé ;**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Directeur général, ordonnateur des dépenses et des recettes, à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Béziers, le 25 septembre 2023
Monsieur Jean-Luc ARMAND
1^{er} vice-Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : ref. 129 - 28/09/2023

Publié et certifié exécutoire le :





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques
Service de Gestion Comptable Biterrois
108 Avenue Georges CLEMENCEAU
34544 BEZIERS CEDEX
Téléphone : 04 67 28 22 66
Mél. : sgc.biterrois@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H15
Réception : avec ou sans RDV
Affaire suivie par : Patrick RICARD
Téléphone : 04 67 36 55 81
Mél : patrick.ricard@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : M57 au 1^{er} janvier 2024- CIRDOC



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BEZIERS-CLEMENCEAU
SGC BITERROIS
108 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
BP 60404
34544 BEZIERS CEDEX

MADAME LA PRESIDENTE
CIRDOC
1 BIS BVD DUGUESCLIN
34500 BEZIERS

Béziers, le 04/09/2023

Objet : Passage à la M57 développée en avance de phase au 1^{er} janvier 2024.

Madame la Présidente,

Votre Directrice m'a informé de votre souhait d'engager votre Institut occitan de cultura dans la M57 développée et ce en avance de phase au 1^{er} janvier 2024.

C'est donc avec plaisir que je vous confirme aujourd'hui mon avis favorable.

Comme vous le savez, cet avis est à annexer à la délibération correspondante de votre conseil d'administration dont la prochaine réunion est prévue le 25 septembre courant.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Comptable Public,
Patrick RICARD**





PROJET
07-10-23

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 04

Le vingt-cinq septembre 2023 à 11h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni sur convocation en date du 25/09/2023 – 10h ; conformément à l'article 1-1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C et à la séance ajournée du 25/09/2023 à 10h, convoqué en date du 07/09/2023.

OBJET :	Evolution de la protection sociale des agents de l'Établissement en 2024
RAPPORTEUR :	Le 1 ^{er} vice-Président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 9 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1^{re} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ;
Alain BIOLA (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Jean-Luc ARMAND - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;
Magali CASTILLON – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Exprimés	26,75 voix /75
Pour	26,75 voix
Contre	0
Abstention	0

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la fonction publique ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU l'[Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021](#) relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
VU la Délibération n°16 du Conseil d'administration N°1 en date du 21 mars 2019 portant mise en oeuvre de la protection sociale des agents ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant débat sur la protection sociale complémentaire ;
VU la Délibération n°6 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant modification de la participation de l'établissement au titre de la protection sociale des agents au titre du risque santé ;
VU la Délibération n°6 du Conseil d'administration N°13 en date du 6 février 2023 portant approbation de la participation de l'établissement au titre de la protection sociale des agents au titre du risque prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre actuelle de la protection sociale des agents -titulaires et contractuels- de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT l'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ainsi que le Débat sur la protection sociale ayant eu lieu dans le cadre du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 (Délibération 5), ayant adopté pour trajectoires :

- **Trajectoire 2024** : Réévaluer le montant de la participation employeur pour les risques Santé & Prévoyance.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ de dire que la protection sociale complémentaire sera accordée, à compter du mois de janvier 2024, de la manière suivante :

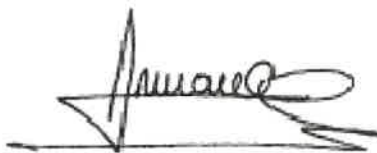
- ➔ participation employeur de 40€ brut mensuel pour le risque Santé
- ➔ participation employeur de 30€ brut mensuel pour le risque Prévoyance
- ➔ les participations employeur au titre du risque Santé et du risque Prévoyance sont accordées selon le dispositif labellisation et peuvent se cumuler
- ➔ les autres dispositions relatives à la protection sociale demeurent inchangées.

A Béziers, le 25 septembre 2023
Monsieur Jean-Luc ARMAND
1^{er} vice-Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [ref. 129](#) - 28/09/2023

Publié et certifié exécutoire le :





PROF 34
03-10-23

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 05

Le vingt-cinq septembre 2023 à 11h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni sur convocation en date du 25/09/2023 – 10h ; conformément à l'article 1-1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C et à la séance ajournée du 25/09/2023 à 10h, convoqué en date du 07/09/2023.

OBJET :	Mise à jour de la Charte de coopération de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura
RAPPORTEUR :	Le 1 ^{er} vice-Président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 9 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1^{re} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Jean-Luc ARMAND - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Exprimés	26,75 voix /75
Pour	26,75 voix
Contre	0
Abstention	0

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Charte de coopération du CIRDOC - Institut occitan de cultura présentée au cours de la séance n°2 du Conseil d'administration, en date du 23/09/2019 ;

VU le document cadre portant sur les formules de médiation et de coopération présenté au cours de la séance n°11 du Conseil d'administration en date du 16 juin 2022

CONSIDÉRANT la présentation de Charte Partenariats et Coopération mise à jour ; et jointe en annexe de la présente délibération

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- **D'approuver la mise à jour de la Charte de partenariats et coopération de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.**

A Béziers, le 25 septembre 2023

Monsieur Jean-Luc ARMAND

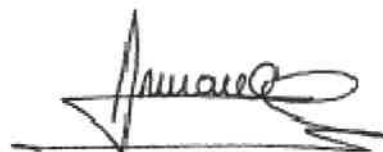
1^{er} vice-Président du Conseil d'administration

CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : **ref. 129 - 28/09/2023**

Publié et certifié exécutoire le :



Charte PARTENARIATS ET COOPÉRATION



Dans le cadre de ses missions, le CIRDÒC – Institut occitan de cultura mène de nombreux projets en faveur de la sauvegarde, de la connaissance et de la promotion de la culture occitane en coopération avec les acteurs des territoires et des différentes filières professionnelles.

Chaque année l'établissement accompagne plus d'une centaine d'actions en partenariat avec des collectivités, opérateurs publics, universités, associations et contribue au déploiement de programmes européens ou eurorégionaux.

Centre internacional de recèrca e documentacion occitanas
Institut occitan de cultura

Site de Besièrs – Mediatèca
1 bis boulevard Bertrand Du Guesclin
BP180 – 34503 Béziers cedex
04 67 11 85 10 – info@oc-cultura.eu

Site de Pau – Etnopòle
Clutat-Cerquem ! 5-7 rue de la Fontaine
64000 Pau
Tél. : 05 59 13 06 40

www.oc-cultura.eu



Les cadres de la coopération

P.3

Les axes de la coopération

P.4

Patrimoine et territoire

P.4

Sauvegarde, connaissance et valorisation du patrimoine et de la culture occitane d'un territoire

Accompagnement pour la mise en œuvre d'opérations d'inventaire, sauvegarde et transmission du patrimoine culturel immatériel

Créer, développer et valoriser un fonds documentaire occitans

Occitan et numérique : Occitanica.eu

P.6

Archivage numérique

Programme d'inventaire, signalement et numérisation du patrimoine documentaire occitan

Culture et éducation

P.7

Partenariats pour le développement des pratiques culturelles occitanes en milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire

Mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle

Recherche, formation et enseignement supérieure

P.9

Soutien à la production et à la diffusion des savoirs en domaine occitan

Coopération pour la mise en œuvre d'actions et de ressources de formation professionnelle en langue et culture occitanes

Création artistique et littéraire

P.10

Soutien à la création artistique et littéraire en occitan

Promotion de la création occitane actuelle

Soutien à la mise en œuvre et à la pérennisation d'événements incluant l'occitan

Les cadres de la *Cooperacion*

Le CIRDOC – Institut occitan de cultura conçoit ses actions de coopération dans les conditions définies par son projet d'établissement et les met en oeuvre à partir d'objectifs convenus avec les différentes parties prenantes pour :

- **diffuser et rendre accessibles les connaissances, les créations, les expressions culturelles occitanes dans leur diversité, et dans le respect du droit des créateurs ;**
- **promouvoir la langue et la culture occitanes par le développement des pratiques culturelles d'expression occitane ;**
- **valoriser le patrimoine documentaire et immatériel occitan en relation avec les collections et ressources réunies par le l'établissement.**

Tout organisme public ou privé ayant une existence légale, peut être partenaire du CIRDOC – Institut occitan de cultura. À ce titre, il lui est proposé d'adhérer à l'offre collectivités de l'établissement.

Chaque projet fait l'objet d'une convention déterminant le cadre de la coopération et les engagements des partenaires et donne lieu à :

- **un examen préalable de la faisabilité technique et de la soutenabilité budgétaire de l'opération ;**
- **un bilan évaluant la cohérence de l'action avec les attendus assignés et, le cas échéant, le renouvellement du partenariat.**

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura est par ailleurs attentif à la complémentarité des métiers et des missions des parties prenantes engagées dans la coopération, dans l'intérêt du projet et de son déploiement. L'établissement ne pouvant se substituer ni remplacer les opérateurs ou des tiers concernés dans leurs objets et fonctions.

Les axes de la *Cooperacion*

Patrimònis e territòris



Patrimoines et territoires

Sauvegarde, connaissance et valorisation du patrimoine et de la culture occitanes d'un territoire

Coopération avec les collectivités territoriales et leurs établissements ou groupements, notamment parcs naturels régionaux, labels Ville et Pays d'art et d'histoire, Pays touristiques, etc.

Types d'actions mises en œuvre par le CIRDOC – Institut occitan de cultura :

- état des lieux du patrimoine et de la culture occitanes du territoire : fonds documentaires et patrimoniaux, patrimoine culturel immatériel et création artistique et littéraire, toponymie, documentation, etc. ;
- repérage des ressources : associations, experts, acteurs culturels, sociaux et éducatifs, entreprises et savoir-faire mobilisables, identification de financements et partenariats ;
- accompagnement de projet (aide à la conception et à la mise en œuvre) et coproductions d'outils et actions de valorisation en direction de différents publics : projets éducatifs, signalétique patrimoniale et touristique, dispositifs et contenus numériques, projets artistiques, expositions, etc.

Accompagnement pour la mise en œuvre d'opérations d'inventaire, sauvegarde et transmission du patrimoine culturel immatériel

Coopération avec les collectivités, les associations, les praticiens du patrimoine culturel immatériel. Dans le cadre de ses missions d'Ethnopôle l'établissement œuvre dans les domaines de l'ethnomusicologie de la France, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et l'ethnologie des territoires de langue occitane, la médiation numérique.

Créer, développer et valoriser un fonds documentaire occitan

Coopération avec les bibliothèques (territoriales, universitaires), les centres de documentation de collectivités, d'associations ou d'entreprises.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Accompagnement pour la conception de l'offre documentaire et culturelle (publics-cibles, usages et pratiques à satisfaire), définition de l'offre documentaire et de son évolution dans le temps ;
- Aide à la constitution de l'offre documentaire : mise à disposition de ressources et documentation, aide aux acquisitions, information sur l'actualité éditoriale ;
- Formation et assistance professionnelle : identification des savoirs et savoir-faire à acquérir, information sur les formations disponibles ou mise en œuvre des actions de formation adaptées ;
- Mise à disposition d'outils techniques et de données documentaires : mise à disposition de système de gestion informatisé, mise à disposition de données bibliographiques, aide au catalogage et à la gestion (adhérents, prêts, etc.);
- Accompagnement pour la mise en œuvre d'actions de promotion de l'offre documentaire et de valorisation.



Occitan et numérique : occitanica.eu

Archivage numérique

Coopération avec les associations, médias associatifs et privés, artistes et compagnies artistiques, chercheur-euse-s et organismes de recherche, etc.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Prise en charge de l'archivage sécurisé des archives numériques du partenaire ;
- Aide au référencement et à la gestion de ses archives numériques ;
- Accompagnement et coproduction pour des projets de mise en accès et valorisation des archives numériques du partenaire.

Accompagnements pour la diffusion de savoirs et ressources occitanes

Coopération avec les associations, les structures artistiques et culturelles, les collectivités et leurs établissements, les universités et organismes de recherche, etc.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Mise à disposition d'outils pour la diffusion numérique d'informations culturelles, l'édition électronique et la gestion de ressources numériques ;
- Formation, assistance, conseil culturel pour des projets de médiation numérique ;
- Conseil-formation en matière de traitements documentaires (texte, son, vidéo) et d'interopérabilité des données.

Programme d'inventaire, signalement et numérisation du patrimoine documentaire occitan

Coopération avec tout organisme, public ou privé, détenteur de fonds documentaires et collections patrimoniales d'intérêt occitan.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Aide scientifique, méthodologique et technique à l'identification et au signalement des fonds et collections documentaires occitanes ;
- Aide à la rédaction de fiches de signalement et publication au sein des bases de référence (Occitanica, CCFR-RNBFD, etc.) ;
- Aide au traitement (conservation préventive, classement, inventaire et catalogage) ;
- Aide ou prise en charge de programmes de numérisation de documents et fonds remarquables ;
- Actions de valorisation des fonds et collections.



Culture et éducation

Partenariats pour le développement des pratiques culturelles occitanes en milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire

Coopération avec les structures et organisations liées à l'enseignement scolaire (public, associatif et privé) et les activités péri-/extrascolaires (centres de loisirs, MJC, conservatoires de musique etc.)

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Service de mise à disposition de livres, supports d'animation et accompagnement pour le développement des pratiques culturelles, en particulier de lecture ;
- Soutien et accompagnement d'actions en faveur de la connaissance et des pratiques culturelles occitanes dans le cadre d'événements à destination des publics jeunesse ;
- Soutien et formation auprès des professionnels de l'enfance-jeunesse pour l'acquisition de connaissances et compétences en matière de langue et culture occitanes adaptées à leurs publics et activités ;
- Identification des besoins de supports d'animation et d'éducation artistique et culturelle et coproduction de supports ;
- Soutien à la mutualisation et coproduction de ressources et dispositifs numériques à destination des publics jeunesse et des professionnels (enseignants, animateurs) dans le cadre de la composante éducation-jeunesse du portail Occitanica, La Maleta (maleta.occitanica.eu)
- Prise en compte des publics jeunesse et scolaires dans la programmation de l'Établissement, organisation d'ateliers et de visites thématiques de groupes sur les sites de l'Établissement (*Mediatèca* à Béziers, *Espaci Lecturas e Descobèrtas* à Pau) ;
- Diffusion d'information : signalement et promotion des ressources éducatives libres, des parutions, créations et actualités culturelles occitanes intéressant les publics jeunesse et la communauté éducative, notamment via le portail La FaBrica (fabrica.occitanica.eu), ainsi que des dispositifs de financement de projet pertinents.

Mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle

Coopération avec les structures et organisations liées à l'enseignement scolaire (public, associatif et privé), des collectivités, des institutions culturelles et des artistes dans la mise en place de collaborations pour l'éducation artistique et culturelle au patrimoine et à la création d'expression occitane.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Mise en place d'outils et services pour faciliter le développement d'actions EAC interdisciplinaires visant à permettre la rencontre des élèves avec les artistes, les pratiques culturelles et les œuvres d'expression occitane dans toute leur diversité ;
- Formation des enseignants à l'EAC et à la construction de leur projet en classe ; information auprès des enseignants sur les dispositifs existants et aide à l'élaboration de projets entrant dans leur cadre ; conception et/ou accompagnement des projets EAC dans le primaire et le secondaire, tout au long de la durée de vie du projet ;
- Mise en accès des ressources numériques dans le cadre des dispositifs régionaux d'Éducation Artistique et Culturelle ; mise à disposition pérenne des ressources documentaires en lien avec le PCI pour la constitution du projet EAC, valorisation et mutualisation des projets EAC menés via le portail Occitanica.



Recherche, formation et enseignement supérieur

Soutien à la production et à la diffusion des savoirs en domaine occitan

Coopération avec les universités et/ou unité de formation et de recherche et/ou laboratoire de recherche et/ou association ou organisme ayant pour objet la production et la diffusion de travaux scientifiques.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Archivage et gestion de documentation et de matériaux produits dans le cadre d'un programme de recherche ;
- Référencement et valorisation des travaux publiés dans le cadre des bases de l'Établissement et des bases nationales et internationales auquel l'Établissement contribue : SUDOC, CCFR, Worldcat ;
- Mise à disposition d'un outil de valorisation numérique des travaux de recherche (Occitanica, rubrique « Campus » : occitanica.eu/campus), le CIRDOC – Institut occitan de cultura assure les tâches de publication numérique, référencement, etc.
- Cofinancement possible de dépenses directement liées à la production de matériaux d'information et de documentation destinés à être accessibles dans le cadre des ressources de l'Établissement ;
- Coproduction de supports, d'outils et d'actions visant à promouvoir l'objet de la recherche, ses résultats et ses matériaux vis-à-vis d'un public non universitaire ;
- Coopération pour l'organisation d'événements scientifiques (colloques, journées d'étude, etc.), en particulier pour la mise en œuvre de propositions et d'action destinées à élargir le public de l'événement à des publics non universitaires ou encore, leur captation audiovisuelle ou sonore.

Coopération pour la mise en œuvre d'actions et de ressources de formation professionnelle en langue et culture occitanes

Coopération avec les organismes de formation professionnelle et/ou les universités et/ou unité de formation et de recherche et/ou les collectivités et associations ayant pour objet la formation de professionnels et bénévoles dans le secteur culturel.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Aide à l'identification des besoins en formation, compétences, ressources professionnelles ;
- Aide à l'identification d'intervenants et organismes de formation ;
- Coproduction de ressources ou outils de transfert de compétences en direction de professionnels et bénévoles de secteurs culturels ;
- Mise en œuvre par coproduction d'actions de formation (ateliers, journées professionnelles, actions de formation).



Création artistique et littéraire

Soutien à la création artistique et littéraire en occitan

Coopération avec les artistes (tout secteur : arts visuels, musique, littérature) dans le but de les accompagner dans leur projet de création, en visant à l'échange et au partage d'information, de compétences et de connaissances.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Conseil en documentation, aide au repérage et à l'exploitation de documentation et de ressources patrimoniales œuvrant à la réalisation de la création ;
- Aide à l'identification et organisation de travail conjoint avec des compétences complémentaires (linguistiques, culturelles, scientifiques, technologiques, économiques) ;
- Mise à disposition d'espaces et de matériels ;
- Conception en coproduction de contenus et de supports de valorisation culturelle en lien avec la création ;
- Promotion et diffusion de la création dans le cadre de la programmation artistique de l'Établissement et de la programmation des lieux et événements partenaires ;
- Promotion de la création dans le cadre de ses sites d'information (site institutionnel : oc-cultura.eu, portail la [FaBrica](#) dédié à l'actualité de la création occitane).

Promotion de la création occitane actuelle

Promotion du livre et de la lecture, et des arts vivants, en partenariat avec les agences régionales dédiées et les différents acteurs de ces secteurs.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement a :

- Promotion et programmation artistique et littéraire dans le cadre de partenariats avec festivals et grands événements (Comédie du livre, Total festum, Premio Ostana, etc.) ;
- Productions de supports et actions de promotion des artistes, écrivains et actualité du livre et de la création actuelle : coopération médias, brochure de promotion de l'actualité, sélections thématiques ;
- Productions de ressources pour le développement de nouvelles pratiques culturelles et de lecture.

Soutien à la mise en œuvre et à la pérennisation d'événements incluant l'occitan

Coopération avec les établissements culturels (publics, associatifs), les festivals et événements souhaitant proposer une offre culturelle occitane.

Types d'actions mises en œuvre par l'établissement :

- Aide à la programmation : mise à disposition de supports et de ressources, conseils et assistance pour l'élaboration de la programmation, voire co-élaboration d'une programmation scientifique, artistique et/ou culturelle commune ;
- Aide à la structuration de l'événement et à sa pérennisation via l'identification des outils, services et référents disponibles sur les différentes formes de subventions et aide à la mise en place de leurs projets ; mise en réseau d'acteurs ;
- Aide à la diffusion et au développement des publics : diffusion et promotion de l'événement sur les outils numériques du Centre, et aide à la traduction ; développement et mise à disposition de supports d'information (lexiques, signalétiques, guides...) autour de la culture occitane.



07/09/23
09:10:23

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 06

Le vingt-cinq septembre 2023 à 11h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni sur convocation en date du 25/09/2023 – 10h ; conformément à l'article 1-1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C et à la séance ajournée du 25/09/2023 à 10h, convoqué en date du 07/09/2023.

OBJET :	Mise en place d'un Conseil scientifique de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura
RAPPORTEUR :	Le 1 ^{er} vice-Président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 9 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1^{re} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Jean-Luc ARMAND - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Exprimés	26,75 voix /75
Pour	26,75 voix
Contre	0
Abstention	0

Exposé des motifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 portant création des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ;
Vu la délibération CA-1_2019-03-21_D2, portant approbation des statuts de l'EPCC CIRDOC - Institut Occitan de cultura ;
Vu la délibération CA-1_2019-03-21_D3, portant approbation du règlement intérieur des instances de l'EPCC CIRDOC - Institut Occitan de cultura ;
Vu la délibération CA-3-2020-01-047_D4, portant approbation de la mise en place d'un bureau consultatif au sein de l'EPCC CIRDOC - Institut Occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT la proposition faite aux membres du Conseil d'Administration pour la création d'un Conseil Scientifique, dont la mission sera de contribuer aux orientations de l'établissement relevant de l'axe 4 du PSCS "Permettre l'appropriation du patrimoine culturel occitan par tous, comme bien commun, facteur d'intégration, de lien social, de développement économique et d'innovation" ; plus particulièrement dans les domaines de la :

- coopération scientifique ;
- production de contenus de recherche et la diffusion des savoirs ;
- politique des collections ;

CONSIDÉRANT l'article 7 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'EPCC CIRDOC - Institut occitan de cultura autorisant la "mise en place d'instances consultatives et/ou représentatives" ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

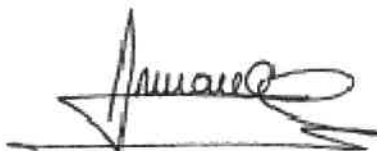
- **D'approuver la mise en place d'un Conseil scientifique ;**
- **De dire que ce Conseil scientifique sera convoqué une fois par an ;**
- **De dire qu'il sera composé de 12 personnalités - dans le respect de la parité, des équilibres géographiques et de la diversité des profils - désignées sur proposition conjointe de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général, et renouvelé tous les trois ans ;**
- De dire que le Conseil scientifique concourra au développement de l'axe 4 du PSCS et pourra émettre à cette fin des observations et identifier des axes ou directions souhaitables en matière de coopération académique, de diffusion des savoirs et de politique des collections auprès des administrateurs et de la direction de l'établissement ;
- De dire qu'il reviendra au Directeur général d'assurer le suivi de l'instance et de veiller à la publicité de ses travaux auprès du Conseil d'administration et des tiers.

A Béziers, le 25 septembre 2023
Monsieur Jean-Luc ARMAND
1^{er} vice-Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : **ref. 129 - 28/09/2023**

Publié et certifié exécutoire le :





CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 07

Le vingt-cinq septembre 2023 à 11h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni sur convocation en date du 25/09/2023 – 10h ; conformément à l'article 1-1 du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C et à la séance ajournée du 25/09/2023 à 10h, convoqué en date du 07/09/2023.

OBJET :	Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura
RAPPORTEUR :	Le 1 ^{er} vice-Président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 9 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1^{re} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Jean-Luc ARMAND - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Exprimés	26,75 voix /75
Pour	26,75 voix
Contre	0
Abstention	0

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

47 7399
50 01 50

CONSIDÉRANT la proposition de Renouvellement de Ligne de Trésorerie (Classification suivant la charte GISSLER : 1A) du Crédit Agricole du Languedoc, formulée sous réserve d'acceptation du dossier du CIRDOC - Institut occitan de cultura auprès de son Comité des Crédits ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

☐ l'approbation de la proposition de financement du CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC pour le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie, aux conditions suivantes :

→ Durée : 1 an

→ Montant plafond : 200'000 € (deux-cent milles euros)

♦ Taux VARIABLE pré-fixé : INDEXÉ sur l'EURIBOR 3 mois moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

(+) Plus marge de 1,50 % (soit à titre indicatif sur index d'août 2023 à +3,78% un taux de 5,28%)

♦ Versement par crédit d'office

♦ Remboursement par débit d'office

→ Intérêts calculés mensuellement à terme échu.

→ Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.

→ Remboursement par débit d'office, à la demande de l'Etablissement, auprès des services du Crédit agricole du Languedoc.

→ Tirages d'un montant minimum de 10%.

→ Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.

→ Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé (soit 500€).

→ Modalités de fonctionnement : l'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement doit parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée ;

☐ de dire que la Collectivité s'engage pendant toute la durée de la LIGNE de TRÉSORERIE, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires ;

☐ d'autoriser la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour signer le Contrat de Ligne de Trésorerie.

A Béziers, le 25 septembre 2023

Monsieur Jean-Luc ARMAND

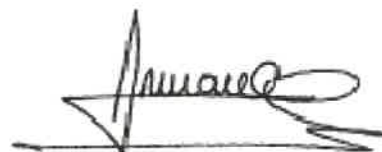
1^{er} vice-Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : ref. 129 - 28/09/2023

Publié et certifié exécutoire le :

- 3 OCT. 2023





CRÉDIT AGRICOLE
DU LANGUEDOC

PAR 34
07 025 828

DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES et ASSOCIATIONS

☎- 04.67.17.85.63.

Email : franck.fourn@ca-languedoc.fr

Adresse postale: Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

Avenue de Montpellieret - MAURIN - 34977 LATTES Cedex

Objet : Proposition de financement

N/Réf : 200088441

Monsieur le Président

CIRDOC

Site Mediatèca

34 Bezièrs

Maurin, le 19 septembre 2023

Monsieur le Président,

Suite à votre consultation, vous voudrez bien trouver ci-après notre proposition de financement :

Ligne de Trésorerie - Renouvellement -
Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Durée : 1 an.
- Montant : 200.000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1.50%, soit à titre indicatif sur index d'août 2023 à + 3,78 % un taux de 5,28 %.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, après de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :
 - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Votre accord sur la présente proposition doit nous parvenir au plus tard le 3 octobre 2023

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Franck FOURNO
Collectivités Publiques

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : avenue de Montpellieret, Maurin - 34977 Lattes cedex.
492 826 417 RCS Montpellier. Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 828.

Téléphone : 04 67 175 175 (N° non surtaxé, prix de l'appel selon opérateur) – Adresse internet : www.ca-languedoc.fr (prix de la connexion selon opérateur).